




# Débat d'orientation budgétaire 2014

La ville de Le TEIL



# Sommaire

- I. Le contexte national
- II. Le contexte local
- III. Les choix et les orientations budgétaires de la ville de Le TEIL



Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Ce document présentera des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Par ailleurs, rappelons que les dotations d'État ou les notifications des bases fiscales ne soient pas encore connues au moment du DOB.

Enfin, même si les échéances électorales peuvent interroger sur ce planning, il convient de fixer le cadre nécessaire à la continuité du service public communal, cadre qui pourra être amendé par la nouvelle mandature lors du vote du budget ou par voie de décisions modificatives.



# I. Le contexte national



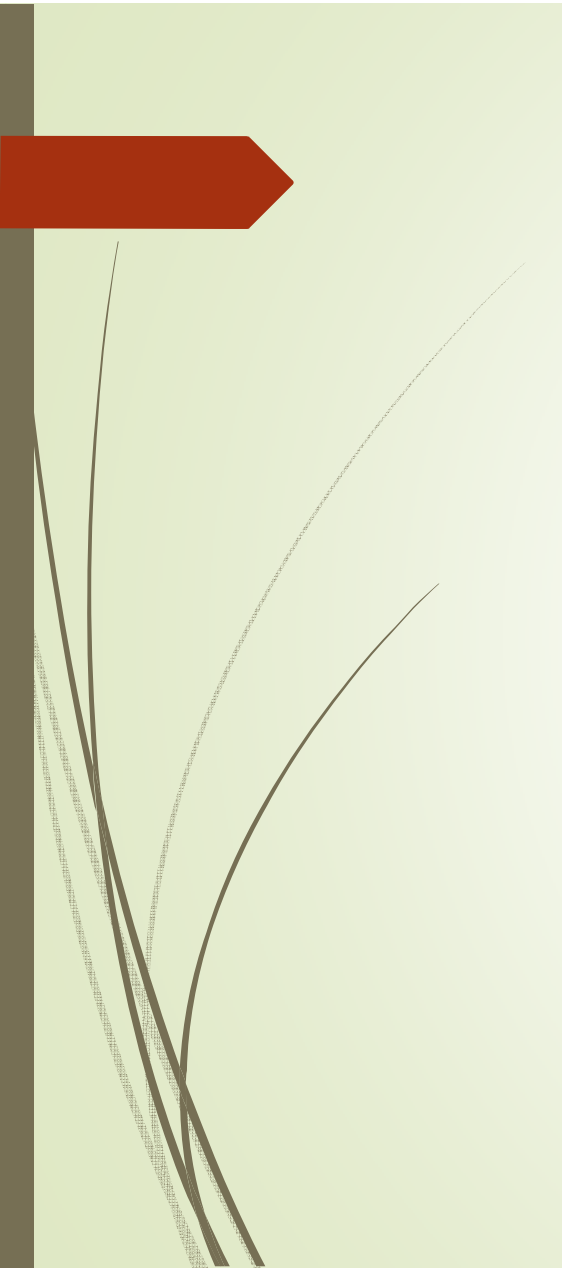
# 1/ Situation économique, déficit public et dette publique

Il devient inutile de rappeler que depuis 2007, de multiples crises, bancaires, financières, sociales ou de production (dans le domaine des matières premières et notamment agricoles) sévissent à des degrés différents dans le monde. Ainsi, après une croissance mondiale soutenue les années 2004-2007, une récession historique a été constatée en 2009. Le rebond enregistré en 2010 est resté de courte durée, puisque pour 2011 et 2012, la croissance mondiale subit un ralentissement. Cependant, pour 2013, une légère amélioration de la conjoncture des pays développés, avec des disparités très importantes entre les Etats-Unis et l'Europe, et au sein de celle-ci (notamment par rapport aux pays du Sud de la zone euro), a été constatée.

L'économie américaine peine à re-démarrer : la croissance du produit intérieur brut (PIB) atteignait 1,8% en 2011 et 2,8% pour 2012. Cependant, elle devrait atteindre seulement +1,4% pour 2013 et est estimée à 2,6% pour 2014.

La croissance de la zone euro a subi un très fort ralentissement depuis le 2ème trimestre 2011. Si la croissance du PIB avait atteint un niveau de +1,4% sur l'année 2011, elle a chuté à un niveau de -0,6% en 2012. Elle est estimée à -0,5% pour 2013. Cependant, des prévisions de croissance à 1% pour 2014 sont annoncées.

En France, la progression du PIB a atteint un niveau de 1,7% pour l'année 2011 (contre 1,5% en 2010) puis un niveau de croissance de 0 % en 2012. Elle est estimée à 0,2% pour 2013. Le gouvernement table sur un léger redressement avec une croissance estimée à 0,9% pour 2014.



Le gouvernement, lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2014, a indiqué que le déficit public a été ramené à 4,8% du Produit intérieur brut (PIB) en 2012 (il s'est élevé à 5,3% en 2011), et qu'il est estimé à un niveau de 4,1% pour 2013. Il est projeté à 3,6% pour 2014 et il devrait ainsi permettre de redescendre en deçà de 3% en 2015.

Ce niveau de déficit est conditionné à la réalisation, pour 2014, d'un effort budgétaire de 15 milliards d'euros, qui devrait reposer à hauteur de 80% sur des économies de dépenses publiques (Etat, agences nationales, collectivités locales, et sphère sociale).

La dette publique au sens de Maastricht (incluant ainsi la dette de l'ensemble des administrations publiques) s'élevait à 1 912,2 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2013 et représentait ainsi 93,4% du PIB. Elle devrait atteindre son point le plus haut en 2014 en s'établissant à un peu plus de 2 000 milliards d'euros soit 95,1% du PIB. Le reflux du ratio de dette devrait intervenir à partir de 2015.

En 2013, la part de dette des administrations publiques locales représente 8,6% du PIB, s'élevant alors à 167,3 milliards d'euros, c'est-à-dire 9% de la dette publique totale. D'après l'INSEE, l'investissement des administrations publiques locales représente 71,2% de l'investissement public pour l'année 2012.

Pour l'année 2013, contrairement à 2012 et 2011, l'accès au crédit auprès des banques françaises s'est détendu pour les collectivités locales. Cependant le niveau des marges bancaires reste très élevé puisqu'il se situe à des niveaux supérieurs à ceux des prêts aux particuliers.

La Banque Postale intervient désormais comme « nouvelle banque des collectivités locales » à la suite du démantèlement de Dexia. Cependant, elle ne participe pas aux besoins de financement des collectivités détenant des prêts structurés sensibles auprès de la SFIL (Société de Financement Local).

La nouvelle Agence de financements des collectivités locales, souhaitée par plusieurs collectivités depuis 2 ans, est en cours de mise en œuvre. Elle s'appelle Agence France Locale. Elle a été créée par les collectivités fondatrices le 22 octobre 2013. L'adhésion à cette agence impliquera un apport en capital initial, à hauteur de 0,8% de l'encours de la collectivité. Ce coefficient sera révisé chaque année en fonction de l'évolution du bilan de l'agence.



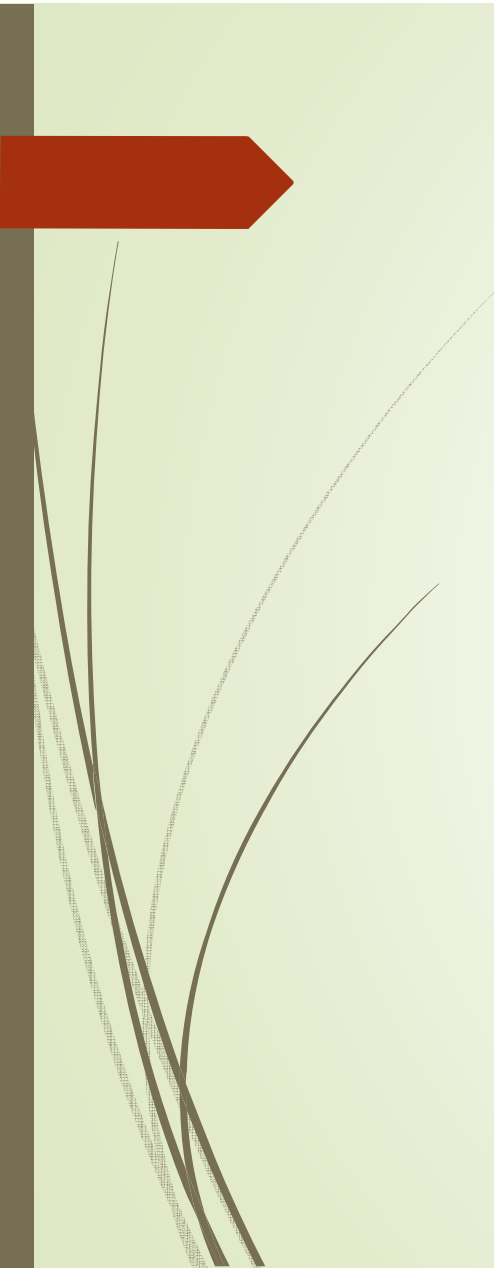
## 2 / La loi de finances 2014

La loi de finances 2014 s'inscrit dans le cadre du projet de loi de programmation des finances publiques 2013-2017 qui prévoit une solidarité entre les administrations publiques en matière de réduction des dépenses. La loi prévoit ainsi que les concours de l'Etat aux collectivités locales seront réduits annuellement de 1,5 milliard d'euros en 2014 et en 2015.

Le montant de cette baisse, évaluée à seulement sa moitié il y a un an, a été annoncé par le gouvernement dès le début de l'année 2013. Les modalités de mise en œuvre de cette baisse ont fait ainsi l'objet de débats entre les associations d'élus locaux, le comité des finances locales et le gouvernement jusqu'à l'été 2013.

Ces débats ont donné lieu à un « accord de principe lors de la conférence du 16 juillet 2013 », selon lequel la répartition de cette baisse entre niveaux de collectivité sera ventilée au prorata des recettes de fonctionnement : soit 840 millions d'euros à la charge du bloc local (communes et groupements) en 2014 (56 % de l'effort), 476 millions pour les départements (32 % de l'effort) et 184 millions pour les régions (soit 12 % de l'effort).

Les dotations de l'État aux collectivités locales sont pour l'essentiel regroupées au sein de l'enveloppe normée. Jusqu'en 2007, la dotation globale de fonctionnement, qui regroupe les dotations forfaitaires des communes, les dotations d'intercommunalité, les dotations de péréquation (DSUCS, DNP, DDR) et des dotations des régions et départements, évoluait en fonction de l'inflation et en partie de la croissance. En 2008, l'évolution a été limitée à la seule inflation. En 2010, l'enveloppe normée a été indexée sur la moitié de l'inflation. Depuis 2011, elle n'est plus indexée.



L'enveloppe normée s'élève dans la loi de finances à 49,78 milliards d'euro, ce qui représente une baisse de 1,48%. C'est au sein de cette enveloppe, que la dotation globale de fonctionnement va baisser de 1,5 milliard (-3,4%). Les variables d'ajustement (les dotations de compensations en matière de fiscalité) devraient diminuer de 3,2% pour la fiscalité « ménages » et de 14,6 % pour la partie compensation de taxe professionnelle. La baisse à hauteur de 840 millions d'euros à la charge du bloc communal devrait s'appliquer au prorata des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2012. Cependant, cette formule va soulever encore débats. En effet, dans un premier temps il conviendra de déterminer s'il s'agit des recettes réelles de fonctionnement du seul budget principal ou bien de tous les budgets de la collectivité.

Au sein de la dotation globale de fonctionnement de la commune de Le Teil, la principale dotation est la dotation forfaitaire. Cette dotation se compose pour l'essentiel d'une dotation de base (issue des règles de calcul de la réforme de la DGF 2005) qui est fonction du nombre d'habitants et d'un complément de garantie. Ce complément fait suite à la réforme de la DGF appliquée en 2005 car 34 000 des 36 500 communes auraient vu leur DGF diminuer en l'absence de ce complément de garantie.

Pour la commune de Le Teil, depuis 2010, la dotation forfaitaire a augmenté de 0,61%. Pour 2014, la prise en compte de la part de l'augmentation de la population (au 1<sup>er</sup> janvier 2014) devrait limiter la baisse prévisible de la DGF.

Enfin, la loi de finances 2014 confirme le renforcement de la péréquation horizontale (réforme annoncée en 2011 puis mise en œuvre depuis 2012). Ainsi, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) devrait s'élever à 570 millions d'euros en 2014 contre 360 millions d'euros en 2013. La Communauté Communes Rhône Helvie a bénéficié du FPIC en 2013 à hauteur de 97 347 euros. La somme reversée à la commune de Le Teil en 2013 s'élevait à 68 746 euros.





## II. Le contexte local

## 1. La situation économique de la Ville de Le Teil

Bien que cela soit connu, nous pouvons rappeler que la population de Le Teil est une population modeste avec un revenu par habitant de 10 952 euros par rapport à un revenu moyen par habitant de la strate de 12 888 € (données issues de la DGFIP). Ainsi, le revenu moyen par habitant teillois se situe à un niveau inférieur de 15,02% par rapport à la strate.

Par conséquent, la ville a des ressources faibles pour une population dont les besoins sont plus importants.

Rappelons que les recettes fiscales de Le Teil ne peuvent atteindre un niveau comparable aux villes de la même strate qu'à la condition de taux plus élevés compte-tenu de la faiblesse des bases d'imposition. Pour comprendre cette situation, il convient d'observer le potentiel financier (PF) qui est égal au produit que la ville percevrait si elle appliquait comme taux d'imposition les taux moyens nationaux. Il s'agit du potentiel financier lié aux impôts perçus par la commune (la part ex-taxe professionnelle est ici exclue), majoré de la DGF.

Potentiel Financier (TH,TFPB, TFPNB) + DGF	2009	2010	2011	2012	2013
PF/hab. Ville de Le Teil	645	670	685	724	720
PF/hab. strate	952	988	997	1054	1076
Différence	-32,25%	-32,19%	-31,29%	-31,31%	-33,09%

La faiblesse des ressources de la ville de Le Teil ne sont pas compensées par la faiblesse des dotations versées par l'Etat. Malgré les dotations dites de péréquation (DSR et DNP), la dotation globale de fonctionnement de Le Teil est tout juste supérieure de 4 % en moyenne, à la moyenne des villes de la même strate.

DGF = Forfaitaire+DSR+DNP	2009	2010	2011	2012	2013
DGF/hab. Ville de Le Teil	223	208	211	211	216
DGF/hab. strate	204	204	204	203	203
Différence	+9,31%	+1,96%	+3,43%	+3,43%	+5,88%

Enfin, il convient de rappeler, que la commune contient ses dépenses à un niveau inférieur à la moyenne des villes comparables. Par ailleurs, comme l'illustrent les chiffres indiqués ci-après, la Ville a produit des efforts dans tous les domaines où elle peut agir (charges de personnel, charges à caractère général, subventions). Seules les dépenses obligatoires (contingents) sont totalement subies par la collectivité.

Charges de personnel/hab	2009	2010	2011	2012	2013
Ville de Le Teil	481	490	481	463	512
Moyenne strate	477	486	493	504	504
Différence Le Teil/moyenne	0,84%	0,82%	-2,43%	-8,13%	1,59%

Charges Générales/hab	2009	2010	2011	2012	2013
Ville de Le Teil	232	221	203	199	308
Moyenne strate	241	243	249	255	255
Différence Le Teil/moyenne	-3,73%	-9,05%	-18,47%	-21,96%	20,74%

Contingents/hab	2009	2010	2011	2012	2013
Ville de Le Teil	61	50	54	51	53
Moyenne strate	33	33	33	33	33
Différence Le Teil/moyenne	84,85%	51,52%	63,64%	54,55%	60,61%

Subventions/hab	2009	2010	2011	2012	2013
Ville de Le Teil	49	58	60	37	34
Moyenne strate	71	72	72	73	73
Différence Le Teil/moyenne	-30,99%	-19,44%	-16,67%	-49,32%	-53,42%

Charges Financières/hab	2009	2010	2011	2012	2013
Ville de Le Teil	61	57	58	65	44
Moyenne strate	36	33	34	34	34
Différence Le Teil/moyenne	69,44%	72,73%	70,59%	91,18%	29,41%

## 2. L'évolution budgétaire et financière de la Ville de Le Teil

Conformément au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes de novembre 2009, la ville de Le Teil, par la contribution de tous (efforts de gestion au sein des services communaux, choix assumés par l'équipe municipale, et participation des citoyens) a su retrouver un équilibre budgétaire. Il est à noter que l'année 2013 a subi une augmentation « artificielle » de ses recettes et dépenses de fonctionnement du fait de l'encaissement et du décaissement du loyer de la nouvelle gendarmerie d'un montant de 664 000 €.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Total des recettes de fonctionnement	8 784 567	8 148 250	8 388 164	9 072 719
Total des dépenses de fonctionnement	8 491 747	7 646 259	7 593 067	8 933 335

Solde exercice fonctionnement	292 820	501 991	795 097	139 384
Excédent reporté de fonctionnement	371 564	5 558	7 550	233 737
<b>Solde cumulé de fonctionnement</b>	664 384	507 549	802 647	373 121

Ainsi, avant affectation du résultat aux besoins d'investissement (affectation réalisée lors des votes des comptes administratifs) et hors excédent reporté, pour 2013 la section de fonctionnement devrait se solder par un excédent de l'ordre de 140 000 €. Cet excédent sera affecté aux besoins d'investissement de l'exercice 2013, auxquels s'ajoute une partie de l'excédent reporté affecté aux investissements 2013 (à hauteur de 230 000€) à la suite du vote du compte administratif 2012.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Total des recettes d'investissement	2 939 602	3 382 165	1 354 476	3 723 713
Total des dépenses d'investissement	2 695 560	2 772 843	1 864 951	2 889 547

Solde exercice investissement	-773 295	-156 726	-667 201	-1 186 599
Solde restes à réaliser	28 654	41 310	352 660	822 283
<b>Solde cumulé d'investissement</b>	-744 641	-115 416	-314 541	-364 316

<b>Solde fonctionnement + investissement</b>	-80 257	392 133	488 106	8 805
--	---------	---------	---------	-------

L'année 2013 va se solder par un excédent de fonctionnement de l'ordre de 370 000 euros.



### III. Les choix et les orientations budgétaires de la Ville de Le Teil



## 1. Les orientations en matière de recette

Pour l'année 2014, comme en 2012 et en 2013, et compte-tenu de l'évolution attendue des bases d'imposition (évolution physique et évolution votée chaque année lors de la loi de finances), la majorité ne souhaite pas proposer d'augmentation des taux d'imposition. Il convient de rappeler que le vote des taux d'imposition sera proposé après la notification des bases d'imposition et après le renouvellement de l'assemblée délibérante donc à la mi-avril 2014.

La commune va poursuivre sa politique de cessions de terrains pour l'installation d'entreprises et de commerces, ainsi que pour du logement. Ces cessions atteindront des montants plus importants que les années antérieures, notamment grâce à la zone de la Rotonde. Ces recettes sont estimées à environ 500 000 euros pour 2014.



## 2. Les choix en matière de dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de la gestion communale et en maintenant un service public de qualité, les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2014 devraient être en très légère augmentation par rapport au budget primitif 2013.

Le niveau des dépenses courantes sera maintenue, voire diminuée dans la mesure du possible et compte tenu de la renégociation de contrats de maintenance et de la mise en place d'un plan d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux et sur l'éclairage public. Compte-tenu de la forte diminution des dotations de l'Etat, l'augmentation des recettes courantes sera limitée à un niveau de 1 %.

En matière de dépenses de personnel, il s'agit de limiter l'évolution de la masse salariale à + 5 % du fait de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (année pleine), de la GVT (glissement vieillesse technicité), et des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des agents de la catégorie C.

Les efforts de gestion ainsi poursuivis (charges à caractère général et masse salariale) impactent également l'évolution du reversement des budgets annexes (Eau et Assainissement) qui sera donc limitée à 2 %.

Pour les autres dépenses, le principe est à la diminution ou au maintien du niveau des dépenses prévu au budget primitif 2013 :

- pour les frais financiers, diminution du niveau prévu au BP 2013, de 0,5 à 1%.
- le montant des participations à la vie associative locale, ainsi qu'aux établissements publics locaux (CCAS et Caisse des Ecoles) est maintenu.

L'augmentation de la contribution au SDIS, qui est une dépense subie pour la commune, est estimée à + 1%.

### 3. Les orientations en matière d'investissement

La majorité municipale a élaboré une feuille de route, afin de lui permettre de prévoir ses projets d'investissement de manière pluriannuelle, ainsi que la mise en place d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (APCP). Cependant, ce document, comme tout document de prospective, peut être amendé dans le cadre des préparations budgétaires annuelles.

Pour financer ses projets d'investissements, outre les cessions de patrimoine sus-évoquées, un autofinancement de l'ordre de 150 000 € est prévu.

Pour l'année 2014, sont engagés (restes à réaliser 2013) ou projetés :

- l'élargissement du chemin des Helviens à hauteur de 80 000 € ;
- le réaménagement de salle de Mélas (restaurant scolaire et salle polyvalente) à hauteur de 120 000 € ;
- la rénovation de l'accueil du Pôle Enfance Jeunesse Lucie Aubrac à hauteur de 100 000 € ;
- un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec des promoteurs privés sur la zone de la Rotonde d'un montant de 1,2 million d'€ ;
- un programme de 2,54 millions d'euros d'aménagement urbain comprenant :
  - la démolition de l'îlot Garibaldi à hauteur de 140 000 € ;
  - la réfection de diverses rues et des réseaux (branchements plombs compris) : Eco quartier, Touchet, Fourneron, Mattéoti, Daudet, Chauffournier, Peyrouse, Place Jean Moulin à hauteur de 2,4 millions d'€ (budgets annexes Eau et Assainissement compris) ;
  - acquisition et création d'un bassin de rétention – Quartier de l'Olivière à hauteur de 60 000 € ;
- la mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain sur le centre ancien à hauteur de 35 000 €/an sur 5 ans charge nette ville (ce qui permettra un investissement Privé/Public de 5 millions d'€ sur 5 ans, subventions comprises) ;
- des travaux à hauteur de 180 000 euros sur le patrimoine bâti de la commune (travaux en lien avec l'accessibilité, travaux sur le patrimoine historique, travaux de rénovation diverses) ;



## 4. La dette de Le Teil

Au 31 décembre 2013, la dette de la ville de Le Teil s'élevait à 10,22 millions d'euros (hors dette des budgets annexes Eau et Assainissement). L'encours total, après intégration des dettes de l'eau et l'assainissement s'élevait à 15,45 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, la dette de la ville de Le Teil devrait s'élever à 9,39 millions d'euros. Rappelons, hors dette eau et assainissement, qu'elle a baissé de 1,95 million d'€ depuis 2007. Ainsi, la dette de la ville de Le Teil aura baissé de 17,18% depuis le 31 décembre 2007.

<i>Au 31 décembre de l'année</i>	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de la dette <i>(en milliers d'€)</i>	11 347 €	11 709 €	11 844 €	12 682 €	11 912 €	10 373 €	10 227 €	9 397 €
Dette / habitant Ville de le Teil	1 368 €	1 412 €	1 441 €	1 547 €	1 455 €	1 257 €	1 236 €	1 120 €
Dette / habitant Strate	872 €	892 €	884 €	877 €	874 €	881 €	881 €	881 €
Annuité de la dette <i>(en milliers d'€)</i>	1 702 €	1 552 €	1 449 €	1 476 €	1 440 €	2 473 €	1 231 €	1 120 €